



## **AVIS PUBLIC**

### **Rôle d'évaluation foncière**

### **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de **Saint-Blaise-sur-Richelieu**, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2015, 2016 et 2017**, a été déposé à mon bureau le **31 octobre 2014** et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit (795, rue Des Loisirs), durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la loi sur la Fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le **1<sup>er</sup> mai 2015**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**M .R.C. du Haut-Richelieu**  
**380, 4<sup>e</sup> Avenue**  
**Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)**  
**J2X 1W9**

- être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #250 de la M.R.C. du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce **3 novembre 2014**.

La secrétaire-trésorière,

Francine Milot